



Succession de patrimoine pour mes enfants

Par **jakkye**, le **13/11/2008** à **12:39**

Mariée en 2° Noce par contrat, je suis propriétaire de ma maison. Mon mari a un enfant du 1° mariage et moi aussi. Nous avons un enfant commun. Est-ce que l'enfant de mon mari aura un droit d'héritage sur ma maison ?

Par **Tisuisse**, le **13/11/2008** à **13:00**

La maison vous est un bien propre. Seul vos enfants à vous, qu'ils soient issus d'un premier lit ou non ne change rien au problème, ils hériteront. Sauf clause testamentaire de votre part, relative à la quotité disponible sur la valeur de votre maison, en faveur de l'enfant du 1er lit de votre mari, cet enfant n'a droit à rien sur votre maison, combien même que cette maison soit la résidence principale de la famille.